

Modernisation de la rue Notre-Dame à Montréal  
par le ministère des Transports

Montréal

AUD6211 06 057



M ● N T R É A L

M ● N T R É A L

Vue du **centre-ville** et du boulevard René-Lévesque  
*View of downtown and René-Lévesque Boulevard*

XM 560



7 79875 00101 5

---

---

---

---

---

---

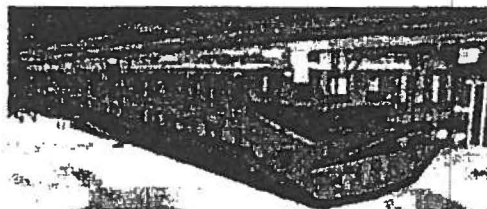


© Fotolimages

**FOTOMANIA** TEL 514 879 1192

7AA Imprimé au • Printed in • Canada

1901 de la Visitation, octobre à décembre 1999  
Photographie composite ILLUSTRANT l'incendie



IN MEMORIAM  
USINE DE LOCOMOTIVE (1883-1999)

Ouvrier en  
récupération  
Image sur Kodalith, bois, néon,  
caoutchouc, diffuseur, filage, métal et Usine C

O Canada ...

Partout dans le pays la langue des incendies !  
Tantôt, les forêts, les plantations prennent feu,  
Tantôt, les cités s'embrasent en flammes !

[. ...]

Vaste étalage de fragments métalliques - étincelants  
Prolongeant les éclats du soleil de l'Amérique

Mathias Carvalho, *Poemas Americanos - Riel*  
[Rio de Janeiro, 1886 - trad. Jean Morriset, éd. Trois-Pistoles, 1997]



USINE ©

**Mancœuvre à 3 : Actuel Action Art**  
**Contre-plaqué + Judo = Nouveau plan de match**



R e b u t d ' a v e n i r - A v a n t

Halte touristique avec l'atelier ferroviaire de Lorimier (CPRGW – 1883) décontaminée. Création de 450 emplois locaux avec un vin et fromage 24H comprenant un stationnement pour accueillir 30 autobus à la fois. Incubateur de fête avec un marché 4 saisons. Exposition de locomotives en provenance du Musée ferroviaire de St-Constant. Première LOCOSHOP (1883) du Canadian Pacific (1881) dans le 2<sup>e</sup> bassin industriel du Canada : Rébellion des Métis contre le CP, ferveur des Montréalais, pendaison de Riel (1885). Mise en valeur d'un site archéologique remontant au régime militaire anglais (1760-1874) - garnison, voûte, poudrière, oubliette, cimetière, fortification - verrou local de l'océan Atlantique. Proximité d'une prison du XIXe s. où les Patriotes vécurent l'hiver de 1838-39.

R e f u s d ' a v e n i r - A p r è s

AQUAPARC IN SITU + MINI-INCENDIE = MINI-ENTREPOT LAQUERRE

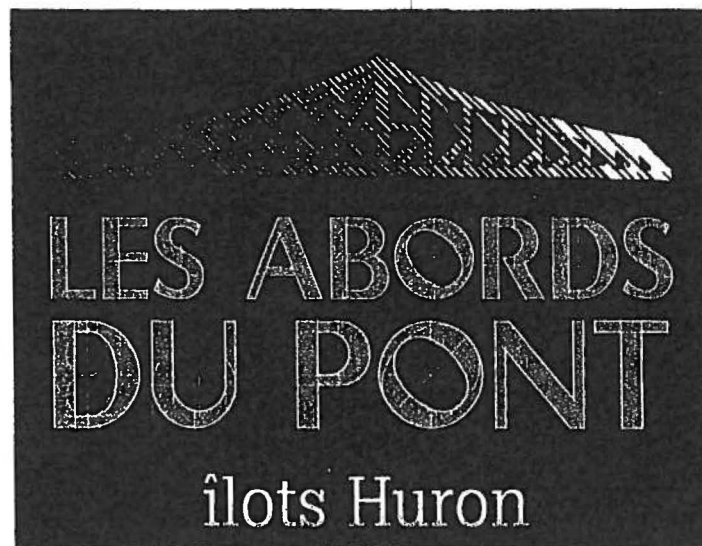
Démolition surprise, site industriel contaminé devenu orphelin, collusion instantanée, promoteur bien connu, évacuation de la population, désastre écologique, engeance, taxes municipales impayées, belle escroquerie, spéculation foncière, champ de ruines, terrain vague pour encore 20 ans, grande surface promise, etc. [ROUTE + URBAIN = RURBAIN]

---

« L'autoroute s'en vient et le quartier brûle », lance-t-il, associant le récent incendie de l'ancienne usine [...] tout près du pont Jacques-Cartier à un nettoyage de quartier. (Philippe Coté cité par Kathleen Lévesque, Le Devoir, 24 août 1999, p. A-3)

Réseau d'interventions sur l'autoroute Uille-Marie • (514) 523 2500 • phcote@cam.org

# Voici l'aménagement des îlots Huron que vous avez tracé à votre image



La Table pour l'aménagement du Centre-Sud vous résume tout le processus de consultation auquel plusieurs d'entre vous ont participé et vous fait rapport du résultat de la consultation.

Venez nous rencontrer au 1905, rue Ontario, les mercredis de 14h à 20h jusqu'au 28 mars prochain.

## **Table pour l'aménagement du Centre-Sud**

Coordination par  
CDEC CENTRE-SUD / PLATEAU MONT-ROYAL

En collaboration avec  
ALERTE CENTRE-SUD

## La décision de la Ville

Suite à une décision municipale à l'automne 1999 à l'effet de déménager le garage et le stationnement de véhicules lourds, la Ville a décidé de réaménager tout l'espace situé dans le quadrilatère suivant : sud de la rue Ontario entre les rues Dorlon et Delorimier jusqu'aux bretelles du pont Jacques-Cartier. (voir carte à l'endos). Il s'agit d'un vaste espace dont l'aménagement peut modifier de façon significative la qualité de vie des résidents situés dans l'environnement immédiat.

## Le choix du quartier

Face à ce constat, un regroupement d'organismes et de résidents, la Table pour l'aménagement du Centre-Sud a choisi de mener une consultation. Le mandat a été donné à Inter-loge Centre-Sud. Le secteur retenu pour mener la consultation est le quadrilatère suivant : sud de la rue Sherbrooke entre les rues des Érables et Champlain jusqu'à la rue Logan.

## Le projet de consultation

La consultation a été réalisée auprès des locataires, propriétaires, représentants institutionnels et commerçants afin de donner à tous l'opportunité de se prononcer sur un choix d'aménagement qui réponde à leurs besoins et attentes. Il est important de noter que cette consultation est d'autant plus précieuse qu'elle constitue une réponse à un questionnement de la Ville quant à l'aménagement de ce territoire ainsi que le montre *le devis descriptif de services professionnels pour les options d'aménagement et les études de circulation du secteur du pont Jacques-Cartier* publié par la ville de Montréal en juin 2000.

## La démarche

Le processus consultatif s'est déroulé en 2 étapes supervisées par une firme de sondage :

1ère étape : Il y a eu la tenue de 4 entrevues exploratoires avec un commerçant, un locataire, un propriétaire et un représentant institutionnel afin d'établir les questions à formuler pour les groupes de discussion.

2ème étape : La tenue de 5 groupes de discussion ciblant, hommes, femmes, locataires, propriétaires et ménages avec enfants, tous résidant dans le secteur afin de connaître leurs intérêts et préoccupations. Cette approche avait pour principal intérêt de *"...recueillir dans toute leur richesse les perceptions et les opinions des individus et des groupes concernés par l'aménagement des futurs îlots Huron."*<sup>1</sup>

De cet ensemble de réponses, la firme de sondage a élaboré un questionnaire qui a servi de véhicule au sondage téléphonique.

## Le sondage téléphonique

La zone géographique comprise entre le sud de la rue Sherbrooke, la rue Champlain, Logan et des Érables compte 2695 numéros de téléphones. Sur ce nombre, si on enlève les mauvais numéros, l'absence de service ou l'inelligibilité, 1172 personnes se qualifiaient. Il est, toutefois, important d'indiquer que, sur ce total, 600 entrevues valides ont pu être complétées; ce qui correspond à un taux de réponse de 51%. Ce chiffre est exceptionnellement satisfaisant. Plusieurs d'entre vous ont donc eu l'occasion de répondre à ce sondage. Le sondage a été effectué entre le 1er et le 15 novembre dernier.

### <sup>1</sup> Sources :

Desrochers, François. Les abords du pont - les îlots Huron. Volet qualitatif : Résultats des groupes de discussion  
Desrochers, François. Rapport d'analyse : les îlots Huron et volets qualitatif et quantitatif : conclusions

## Le résultat du sondage téléphonique

Nous tenons à faire connaître les conclusions qui ont pu être dégagées par cet exercice. Tout d'abord, il faut dire qu'une très nette convergence a été notée entre les opinions exprimées lors des groupes de discussion et les réponses obtenues par le sondage téléphonique. Cela a pour effet évident de renforcer la pertinence des résultats obtenus.

Il nous semble important de souligner l'importance accordée à la sécurité. **En effet, 97% des répondants veulent que l'espace aménagé soit sécuritaire.** Ce constat oriente les choix des répondants. Ces derniers ne veulent pas d'un espace à vocation unique quel qu'il soit -parc, résidentiel, commercial -.

Les préoccupations de la population se sont traduites par l'élaboration d'un scénario de base pour l'aménagement futur des îlots Huron. Ce scénario comprend des incontournables tels:

- un espace réservé aux organismes sociaux venant en aide aux jeunes;
- des espaces verts;
- un accès sécuritaire permettant de rejoindre à pieds ou à vélo les services environnants;
- un parc avec des installations récréatives pour les enfants;
- un espace de verdure pour limiter le bruit venant du pont Jacques-Cartier.

Autour de ce scénario de base, l'idée d'inclure un marché d'alimentation (marché public, petites ou moyennes surfaces, épicerie fines...) sur le site se dessine fortement. De plus, d'autres options se sont dégagées qui ont recueilli autour de 60% d'appui. Les voici:

- la suggestion d'aménager sur le site des installations sportives;
- l'option d'une place publique pour l'organisation de spectacles culturels;

- la proposition de favoriser l'implantation sur le site de commerces attractifs;
- la recommandation de construire des coopératives d'habitation.

**En somme, le souhait de la population quant à l'aménagement des îlots Huron peut-être résumé par l'idée d'un développement mixte. Un développement qui répondrait directement aux besoins des résidents du quartier.**

## L'organisation de la consultation

Les résultats du sondage téléphonique ont fait l'objet de discussion et d'analyse à l'intérieur des comités prévus dans le cadre du déroulement du projet de consultation. Il s'agit des Comités îlots Huron, des ressources et de surveillance.

Le Comité des îlots Huron composé des résidents et de représentants du milieu a pour tâche de superviser l'ensemble de la démarche et de faire rapport à la Table pour l'aménagement du Centre-Sud.

Le Comité de surveillance, composé de résidents et de représentants du milieu, avait pour mandat de s'assurer de la validité et de la transparence de la démarche. Le mandat de ce dernier est complété.

Le Comité des ressources, composé d'architectes et de professeurs universitaires impliqués dans le quartier, avait pour mandat d'alimenter la réflexion en ce qui concerne l'aménagement du secteur. Ce comité a également complété son mandat.

Les différentes instances en sont arrivées à établir une série d'objectifs à respecter quant à l'aménagement du site. Il reste au Comité des îlots Huron dans le cadre de la prochaine réunion à adopter ces objectifs.

## Les objectifs guidant l'aménagement du site

La démarche de consultation peut se résumer en cinq objectifs qui devront tous être pris en compte lors de l'aménagement du territoire en cause :

Objectif 1: Le projet d'aménagement devra être conçu de manière à répondre aux besoins des populations environnantes. Pour ce faire, il devra intégrer harmonieusement et de façon sécuritaire diverses fonctions (mixité) et apporter des solutions à certains irritants. Finalement, le projet verra à respecter certaines préoccupations jugées importantes.

Objectif 2: les fonctions à insérer dans le projet d'aménagement sont les suivantes:

- \* Espaces publics: espace vert, installations récréatives (pour enfants) et sportives, place publique;
- \* Bâtiments: locaux réservés aux organismes sociaux, à des ateliers d'artistes et à des commerces attrayants (en particulier dans le secteur de l'alimentation), logements (coopératifs et privés);
- \* Autres: aménagement d'un lien nord-sud sécuritaire pour les piétons et les cyclistes.

Objectif 3: Les irritants à corriger sont essentiellement reliés à la circulation automobile très dense provoquée par la présence du pont Jacques-Cartier; accès et sorties du pont, congestion de la rue Ontario, bruit, accès dangereux à l'école Garneau.

Objectif 4: La principale préoccupation exprimée porte sur la préservation de la trame commerciale de la rue Ontario et sa revitalisation. À cela s'ajoute la rénovation et/ou le recyclage des bâtiments existants. Il faudra aussi prendre en compte le phénomène de la prostitution de rue dans le secteur.

Objectif 5: La plantation d'arbres constitue une préoccupation majeure qui s'étend au-delà des limites du territoire pour comprendre tout le secteur enclavé entre les avenues de Delormier et Papineau, au sud de la rue Ontario.

## Les suites

Nous avons appris récemment que la Ville négocie de gré à gré et prend entente avec des locataires et commerçants des immeubles situés au sud de la rue Ontario, entre les rues Delormier et Dorlon, immeubles visés par le règlement d'expropriation voté par la Ville en septembre dernier.

Le Comité des îlots Huron a fourni à la Ville tous les rapports, documents de recherche et résultats du sondage ainsi que les 5 objectifs guidant l'aménagement des îlots Huron. Nous souhaitons que la Ville tienne compte de l'opinion émise par la population du quartier.

Devant l'importance de la consultation et de ses résultats, nous ne pouvons que vous encourager à vous impliquer le plus activement possible. Venez donc régulièrement prendre connaissance des documents ayant servi à la consultation et des résultats du sondage. Par la même occasion, vous serez informés de la tenue des réunions régulières auxquelles sont invités les résidents du quartier.

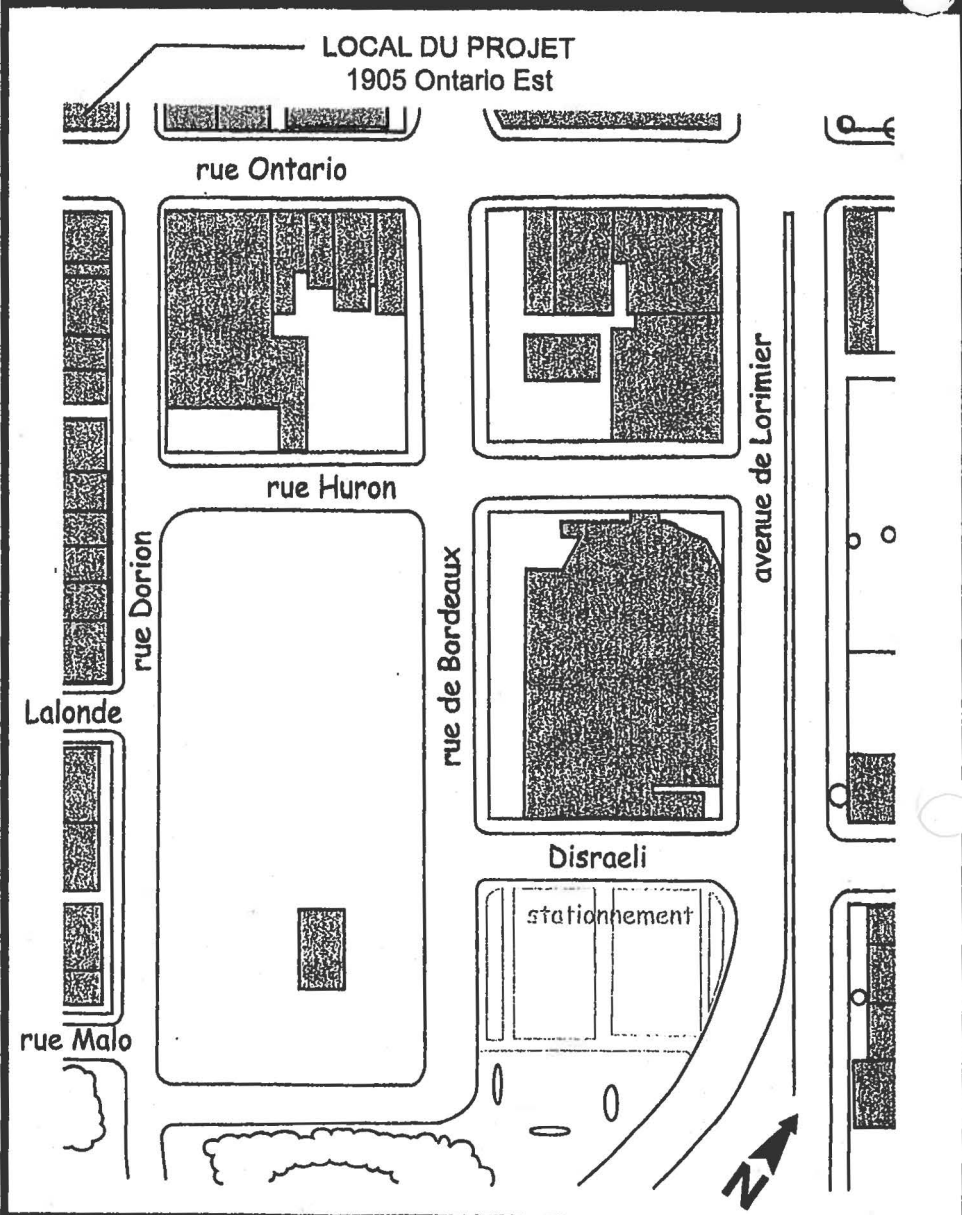
Venez au 1905 Ontario, afin de procéder à l'aménagement virtuel du site et examiner une maquette du site et des rues avoisinantes. Une photo de votre aménagement personnalisé vous sera remise sur demande.

Nos heures d'ouverture sont les suivantes: de 14h à 20h les mercredis du 10 janvier au 28 mars.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter Louise La Rue ou Louis Bériau au (514) 522-2107.

# les Îlots Huron

## CARTE DU SECTEUR À RÉAMENAGER



### Table pour l'aménagement du Centre-Sud

Coordination par  
CDEC CENTRE-SUD / PLATEAU MONT-ROYAL

En collaboration avec  
ALERTE CENTRE-SUD

La Table pour l'aménagement  
du Centre-Sud  
est une table de concertation animée  
par la CDEC Centre-Sud/Plateau-Mont-Royal  
et par Alerte Centre-Sud.

Nous nous intéressons aux différents enjeux  
d'aménagement qui touchent le Centre-Sud  
et nous travaillons à concerter les  
différents acteurs et les citoyens.

La Table est ouverte à toute personne  
intéressée par l'aménagement du quartier;  
nos comités de quartier n'attendent que  
votre participation.

Ça vous intéresse,  
vous voulez en savoir plus ?

Communiquez avec nous au 521-0467, ou  
alerte@cam.org

**B i e n v e n u e**  
aux résidents, travailleurs  
et propriétaires du quartier

**Le mercredi 13 juin 2001**  
à 19h00

Centre Jean-Claude Malépart  
2633, rue Ontario Est  
local 107

Pour de plus amples informations,  
communiquez avec Alerte Centre-Sud

**(514) 521-0467**  
**alerte@cam.org**

Cette activité a été rendue possible grâce au soutien financier de la Ville de Montréal.



Ville de Montréal

**Prolongement**  
**de l'autoroute**  
**Ville-Marie**

**Assemblée**  
**publique**

**Le mercredi 13 juin 2001**  
à 19h00

Centre Jean-Claude Malépart  
2633, rue Ontario Est  
local 107

**Comité de l'autoroute**  
**Table pour l'aménagement du Centre-Sud**

**Pour résidents, travailleurs**  
**et propriétaires du quartier**

Le Ministère des Transports du Québec a l'intention de prolonger l'autoroute Ville-Marie vers l'est et ainsi entièrement réaménager la rue Notre-Dame.

**Le projet comprend :**

- des sections en tranchée
- des sections en tunnel
- un réaménagement des voies en surface
- des aménagements paysagers

**Les enjeux pour le Centre-Sud :**

- le bruit
- la pollution atmosphérique
- les effets sur la santé
- l'accessibilité au fleuve
- la circulation
- l'amélioration du paysage urbain

D é r o u l e m e n t d e l a s o i r é e

**Autoroute**

1. Contexte de l'aménagement
2. Principes proposés
3. Période de questions
4. Proposition ou orientation

p a u s e - c a f é

**Liens entre la Rive-Sud et Montréal**

1. Contexte

**Suite à donner**

Préparation aux audiences du BAPE

**Principes et orientations de nos positions**

sur la « modernisation de la rue Notre-Dame » ou prolongement de l'autoroute Ville-Marie proposé par le Ministère des Transports du Québec (mars 2001).

Depuis 1999, le Comité « Autoroute Ville-Marie » de la Table a fait consensus pour défendre un certain nombre de principes fondamentaux. Ces derniers serviraient de base aux questions et commentaires à soumettre au BAPE lors des audiences publiques sur ce projet du MTQ. Ils tiennent aussi compte des rencontres de cuisine et du porte à porte effectués en 2000. Les voici :

1. La station de pompage Craig et la prison du Pied du courant (SAQ) doivent être mises en valeur, ainsi aucune tranchée ne devrait les border.
2. Les habitations qui font face à l'Autoroute doivent être protégées le plus possible du bruit, de la pollution atmosphérique (incluant la poussière), et l'autoroute devrait être recouverte devant celles-ci. Si de nouvelles habitations sont construites, elles devraient respecter le gabarit du quartier (3 étages).
3. Il doit y avoir plus d'accès sécuritaire au fleuve, ce qui implique un partenariat à développer avec le Port de Montréal et le Canadien Pacifique.
4. Le réaménagement et l'augmentation de la superficie du Parc Bellerive doivent intégrer la chute à neige, améliorer la sécurité de cet espace vert et son désenclavement.
5. Le transport de produits dangereux (chimiques, pétroliers, etc.) par le Pont Jacques-Cartier devrait être questionné et des alternatives devraient être trouvées.
6. Une étude d'impact sur la circulation dans le quartier devrait être effectuée : accès au pont Jacques-Cartier, entrée et sortie de l'autoroute (rue Frontenac et rue Iberville).
7. L'intégration d'un réseau vert (piste cyclable, sentier piétonnier, parcs, panoramas sur le fleuve) doit être conçue tant pour une utilisation locale que régionale.

En somme, le projet devrait éliminer les irritants liés à la circulation (bruit et pollution), améliorer l'aspect visuel du quartier et la sécurité urbaine, permettre un accès au fleuve et favoriser les citoyens du quartier dans leur déplacement vers la périphérie et vers le centre-ville.

## ◆ ÉCONOMIE ◆

Transport par conteneurs

## Ottawa veut forcer le CP à vendre Cast

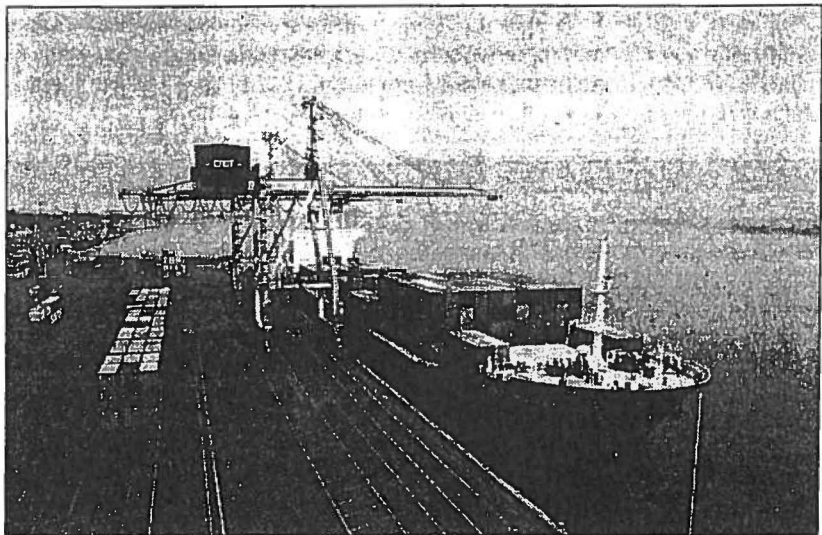
GÉRARD BÉRUBÉ  
LE DEVOIR

Ottawa voudrait forcer le CP à se départir de Cast. Avec cette entreprise, acquise en 1995, le CP contrôle plus de 80 % du transport par conteneurs au port de Montréal, qui enregistre le plus important trafic du genre au Canada. Cast est la plus importante entreprise de conteneurs sur l'Atlantique Nord.

Dans son communiqué, le CP a souligné que le Bureau du droit et de la politique de la concurrence a intenté une procédure contre l'entreprise. «Il demande au Tribunal de la concurrence de rendre une ordonnance obligeant CP Navigation à se départir de Cast, compagnie de transport maritime par conteneurs insolvable, acquise le 30 mars 1995.»

CP Navigation s'est évidemment dite déçue de l'intervention du Bureau, «étant donné qu'au début de 1995, un autre organisme fédéral, l'Office national des transports (ONT), avait approuvé l'acquisition après avoir tenu à la fin de 1994 des audiences de deux semaines au cours desquelles on avait abordé toutes les questions de concurrence». Le CP insiste: «Après avoir examiné toutes les preuves, l'ONT avait conclu que l'acquisition de Cast par le CP n'entraînait aucun problème du point de vue de la concurrence, qu'elle permettrait de maintenir et même de renforcer la vitalité du port de Montréal et de l'économie montréalaise et qu'elle n'aurait aucun effet négatif sur les expéditeurs. La Cour d'appel fédérale a rejeté un recours qui avait été interjeté relativement à la décision de l'ONT.»

Ces audiences de l'ONT avaient été tenues à la suite du dépôt d'une plainte par le Canadien National. Le CN prétendait alors que la transaction éliminerait la concurrence de l'industrie du transport de conteneurs. Dans son mémoire, il expliquait que la nouvelle



ARCHIVES LE DEVOIR

Les installations montréalaises de Cast.

entreprise de transport combiné de conteneurs contrôlerait 84 % du transport maritime entre Montréal et l'Europe. Elle dominerait aussi le transport ferroviaire de conteneurs entre le port de Montréal et des destinations intérieures comme Toronto et Chicago. Le CN avait alors avancé que la prise de contrôle de Cast par le CP permettrait à cette dernière de bénéficier d'un marché-captif dans le transport intérieur par conteneurs en direction et en provenance de Montréal.

Le CP avait alors fait valoir que le port de Montréal continuerait d'affronter la concurrence des autres ports de la côte Est, comme ceux de New York et d'Halifax, pour le transport de conteneurs.

«CP Navigation déplore d'avoir à se présenter à une autre audience devant un tribunal fédéral différent pour débattre de la même opération et de bon nombre de questions qui ont déjà été étudiées», a souligné le CP. «Depuis que Cast est devenue la propriété de CP

Navigation, elle a retrouvé le chemin de la rentabilité et a amélioré considérablement le service qu'elle offre aux expéditeurs. En collaboration avec sa société sœur, Canada Maritime, elle a aussi fait de nombreux gains d'efficacité au chapitre de l'exploitation.»

C'est en juillet 1994 que le CP annonçait la conclusion d'un accord évalué à 70 millions en vue de se porter acquéreur de Cast Amérique du Nord. Cast était propriétaire de cinq porte-conteneurs, qui venaient s'ajouter aux 15 navires de CP. En difficultés, Cast appartenait à plusieurs propriétaires, y compris la Banque Royale. Elle déclarait alors des revenus annuels de 420 millions et employait environ 500 personnes.

Cast a également attiré l'attention des médias au début de 1996 après que le CP eut annoncé la fermeture de sa division Cast Camionnage, retirant l'emploi à 70 des 84 employés, pour s'en remettre à la sous-traitance. Cast Camionnage disposait alors d'une flotte de 56 camions.



Ville de Montréal  
Direction générale  
Bureau des comités du maire  
775, rue Gosford, bureau 359, Montréal (Québec) H2Y 3B9  
Téléphones : 872-9851 - 872-9859 Télécopieur : 872-9848

### TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR

DATE :	MESSAGE :
DESTINATAIRE : P. Côté	Tel qu'annoncé
COMPAGNIE :	
TÉLÉPHONE :	
TÉLÉCOPIEUR : 523-2500	

EXPÉDITEUR : Michel Gendron

NOMBRE TOTAL DE PAGES TRANSMISES :  
(incluant celle-ci)

5

## Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du comité exécutif



Ville de Montréal

Assemblée du 26 septembre 2001  
 Séance(s) tenue(s) le(s) 26 septembre 2001  
 Numéro de la résolution CE01 02720

Sur recommandation du directeur du Service du développement économique et urbain, il est

### RÉSOLU :

- 1.- de donner un accord de principe concernant le plan d'aménagement de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue De Lorimier et la rue du Havre, et le plan d'aménagement de la rue Ontario, entre l'avenue De Lorimier et la rue Lespérance;
- 2.- d'utiliser le montant déjà inscrit au programme triennal d'immobilisations, dans le cadre de l'entente sur les quartiers ciblés pour les rues Sainte-Catherine et Ontario, soit 980 000 \$ au sous-projet 7128200, subventionné à 70% par le gouvernement du Québec, afin de réaliser les travaux d'éclairage sur ces deux rues;
- 3.- d'approuver en principe l'intégration d'un montant de 4 420 000 M \$ au programme triennal d'immobilisations 2002-2004, au sous-projet 0128200 (non subventionné), pour réaliser les travaux complémentaires à la réfection de l'éclairage, soit l'élargissement des trottoirs et la plantation d'arbres, réparti de la manière suivante :

Sous-projet : 0128200 - Rues Sainte-Catherine et Ontario

Secteur : commercial

Sous-secteur : protection

2002	2003	2004	ultérieur	total
2 000 000 \$	2 000 000 \$	420 000 \$	—	4 420 000 \$

- 4.- de mandater le Service des travaux publics et de l'environnement pour réaliser, selon l'échéancier prévu, les projets d'aménagement suivant le concept retenu, en collaboration avec le Service du développement économique et urbain;
- 5.- de transmettre les plans d'aménagement et la présente résolution au comité de transition, pour considération lors de la confection du programme triennal d'immobilisations 2002-2004.

S010490002

SP700.002

CA/ca

-- Signé par Suzanne DESJARDINS/MONTREAL le 2001-10-02 15:19:59, en fonction de /MONTREAL.

Suzanne DESJARDINS



Ville de Montréal  
Processus Décisionnel  
**Sommaire Décisionnel**

<b>Service responsable</b> Dév. économique et urbain - Planification urb. et réglementation		<b>Numéro de dossier</b> S010490002	
<b>Catégorie</b> Orientation		<b>Sous-catégorie</b> Accord de principe / mandat spécial	
<b>District</b> 39 Ste-Marie		<b>Région administrative</b> 05 Plateau-Mt-Royal / Centre-Sud	
<b>Niveau décisionnel</b> Comité exécutif	<b>Cote (R ou SP)</b> SP	<b>Inscription au plus tard le</b> 2001-09-26	<b>Ficelé le</b> 2001-09-20
<b>Projet</b> Quartiers ciblés 2000-2003			
<b>Objet</b> Plan d'aménagement des rues Sainte-Catherine et Ontario dans le quartier Sainte-Marie			

**Contexte**

Dans le cadre de l'entente sur les quartiers ciblés entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole du Québec, deux études d'aménagement ont été réalisées en collaboration avec les services municipaux et les représentants du milieu.

La première étude, réalisée par Nicole Valois, Architecte paysagiste, concerne la rue Sainte-Catherine entre les rues Papineau et du Havre.

La seconde étude, réalisée par les architectes Eide/Fianu, concerne la rue Ontario, entre les rues de Lorimier et L'Espérance.

**Décision(s) antérieure(s)**

- **avril 1999** : adoption au conseil municipal du contenu de l'entente cadre avec le gouvernement du Québec (CO99 00728);
- **juin 1999** : adoption au conseil municipal de l'entente originale intitulée "Interventions d'appoint dans les quartiers ciblés" (CO99 01531);
- **mai 2000** : approbation du protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (M.A.M.M.) et la Ville portant sur des "Interventions d'appoint dans les quartiers ciblés 2000-2003". (CO00 01208);
- **juin 2000** : autorisation d'une dépense de 27 725 000 \$ pour la réalisation des travaux rattachés au protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et la Ville, portant sur des interventions d'appoint dans les quartiers ciblés 2000-2003 (CO00 017).
- **octobre 2000** : approbation de deux projets de convention par lesquels Nicole Valois Architecte paysagiste et Eide/Fianu Architectes s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels de réalisation de plans préliminaires d'aménagement des rues Sainte-Catherine et Ontario dans le quartier Sainte-Marie ( 3 firmes invitées) - Voter des crédits de 48 787,11 \$.« quartiers ciblés 2000-2003 »CO00 02826

- **13 juin 2001:** accord de principe concernant le plan d'aménagement des abords du pont Jacques-Cartier, préparé par Daniel Arbour & Associés et Luc Laporte, architecte, et déposé le 9 mai 2001 (CE 0101485);

**Description**

Les principales conclusions des consultants, partagées par les services municipaux et les représentants du milieu ayant participé aux séances de concertation, visent à améliorer le confort, la sécurité et la vitalité commerciale ainsi que la qualité générale du milieu de vie sur ces rues, et recommandent spécifiquement l'amélioration de l'éclairage de rue, l'élargissement des trottoirs et la plantation d'arbres.

La totalité des travaux pour les deux rues représente un montant global évalué d'une manière préliminaire à 5,4 M \$.

Il est possible de réaliser les travaux d'éclairage de rue à même les montants déjà prévus au PTI dans le cadre de l'entente sur les quartiers ciblés pour un montant de 0,98 M \$ (sous-projet 7128200). Le reste du montant total de 1,5 M \$ prévu à l'entente sur les quartiers ciblés pour ce projet est par ailleurs dévolu aux études d'aménagement et aux programmes de subvention pour la rénovation et la construction sur les terrains privés.

Nous recommandons donc de prévoir au PTI 2002-2004 dans un sous-projet à créer (0128200) les montants additionnels requis, de l'ordre de 4,42 M \$, afin de pouvoir réaliser les travaux complémentaires à l'éclairage (élargissement des trottoirs et plantation d'arbres) et atteindre l'ensemble des objectifs.

Ces travaux devront comporter l'installation du mobilier urbain adéquat (bancs, paniers à déchets, etc.), prévoir les prises électriques requises aux lampadaires pour les événements spéciaux ainsi que des fosses d'arbres agrandies pour les plantations.

Le projet devra par ailleurs tenir compte des évaluations plus fines qui seront faites des impacts sur la circulation, notamment en considérant les changements proposés dans le cadre du projet des abords du pont Jacques-Cartier (S010490001 - CE 0101485), ainsi que des contraintes liées à la présence des infrastructures souterraines.

**Justification**

La réalisation de la totalité des travaux permettra d'atteindre l'ensemble des objectifs. L'argent disponible dans le cadre de l'entente sur les quartiers ciblés servirait alors de levier afin de pouvoir réaliser l'ensemble des interventions rapidement.

**Aspect(s) financier(s)**

La subvention de 70% du budget déjà approuvé dans l'entente sur les quartiers ciblés permet à la Ville d'épargner 0,7 M \$ sur un projet d'une valeur totale de 5,4 M \$.

**Impact(s) majeur(s)**

- amélioration du confort, de la sécurité et de la vitalité commerciale sur les rues visées; amélioration générale du cadre de vie dans le quartier
- complétion des travaux d'aménagement déjà réalisés à l'est et à l'ouest du tronçon visé sur la rue Ontario et à l'ouest du tronçon visé sur la rue Sainte-Catherine

**Opération(s) de communication**

Assemblée publique d'information tenue le 20 juin 2001

**Calendrier et étape(s) subséquente(s)**

L'aménagement devrait se réaliser en 2002 sur la rue Ontario et en 2003 sur la rue Sainte-Catherine

**Échéancier initial de réalisation du projet**

Début: 2002-01-01

Fin: 2003-12-31

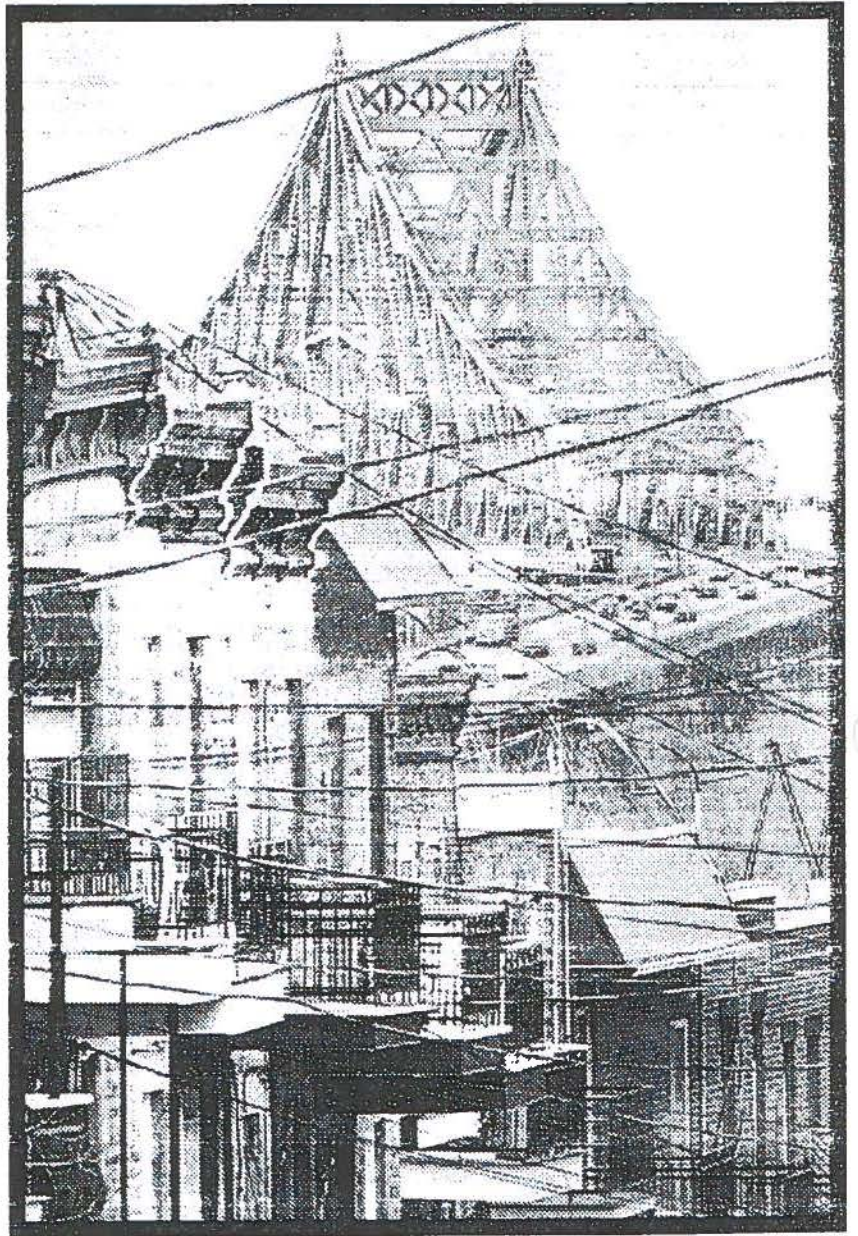
**Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs**

Oui

<b>Intervenant</b> Direction générale (Michel GENDRON) Développement économique et urbain (Alain MARTEL) Travaux publics et environnement (Philip ONESON)	<b>Sens de l'intervention</b> Avis favorable Avis favorable Avis favorable avec commentaires
<b>Autre intervenant</b>	<b>Sens de l'intervention</b>

<b>Responsable du dossier</b> François GAGNÉ Conseiller en aménagement Tél. : 872-8344 Télécop. : 872-7726	<b>Endossé par:</b> Christian LALONDE Chef de division Tél. : 872-2622 Télécop. : 872-7726 Date d'endossement : 2001-09-19
--	---

Numéro de dossier : S010490002



1996



Le pilier 26, prêt à accueillir le tablier.

1926

© Jean-Benoît LeBlond / Robb Hébert

## Mon premier choix

1. Tout raser et faire un grand parc dans le quadrilatère.
2. Utilisation mixte de l'espace en conservant les commerces rue Ontario, les industries légères sur De Lorimier, et construire des logements avec parc sur le terrain du dépôt de véhicules lourds.
3. Tout raser et faire des logements sur la majeure partie du terrain et un parc en face de l'église, tout en maintenant une vocation commerciale sur Ontario.
4. Conserver le bâti le long de De Lorimier / Ontario, créer une place publique en face de l'église, prolongée par un parc entre Dorion et Bordeaux.

J'aimerais participer aux prochaines rencontres

OUI  NON

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

## Qui sommes-nous ?

Nous sommes de la Table pour l'aménagement du Centre-Sud, qui regroupe des organismes et des résidants du quartier, depuis bientôt 3 ans.

Nous avons travaillé au réaménagement des stations de métro Frontenac, Papineau et Beaudry. Nous avons obtenu de la Ville qu'elle réserve les sommes nécessaires au réaménagement des espaces publics autour de ces trois stations.

Nous savons que la Ville de Montréal veut améliorer les zones aux abords du Pont Jacques-Cartier.

Nous croyons que c'est important de demander votre avis, vous qui habitez ou travaillez dans le secteur.

Dans un premier temps, nous vous rencontrons pour voir, avec vous, ce qui vous plairait le plus parmi les possibilités que nous avons étudiées.

Dans les prochains mois, nous ferons des rencontres avec les personnes intéressées pour discuter du 1er choix que vous avez dégagé.

Enfin, nous verrons avec vous les meilleurs moyens à prendre pour faire connaître notre choix à la Ville, aux élus et aux autres instances concernées.

Pour plus d'informations, vous pouvez laisser un message à :  
**Éric Ducharme - Éco-quartier Ste-Marie**  
**(514) 523-9220**

Si vous avez des commentaires, vous pouvez les envoyer par télécopieur au :  
**(514) 527-2082**

Du nouveau près  
de chez vous !

Nous avons besoin  
de savoir ce que  
vous en pensez.

Nous passerons vous visiter dans quelques jours

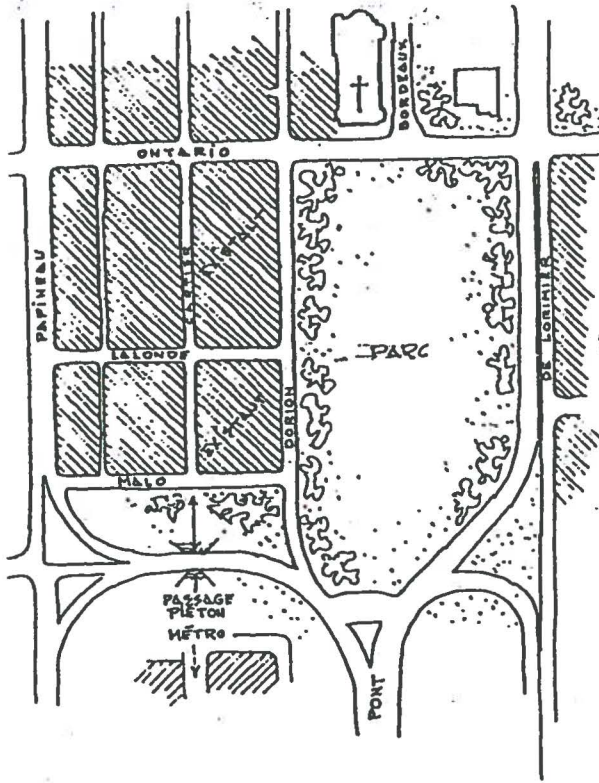
Saviez-vous que le garage de la Ville de Montréal (Lafontaine / Dorion / Huron / De Lorimier) va démnager en l'an 2000.

À sa place, il pourrait y avoir 4 différents projets...

Dites-nous lequel vous préférez.

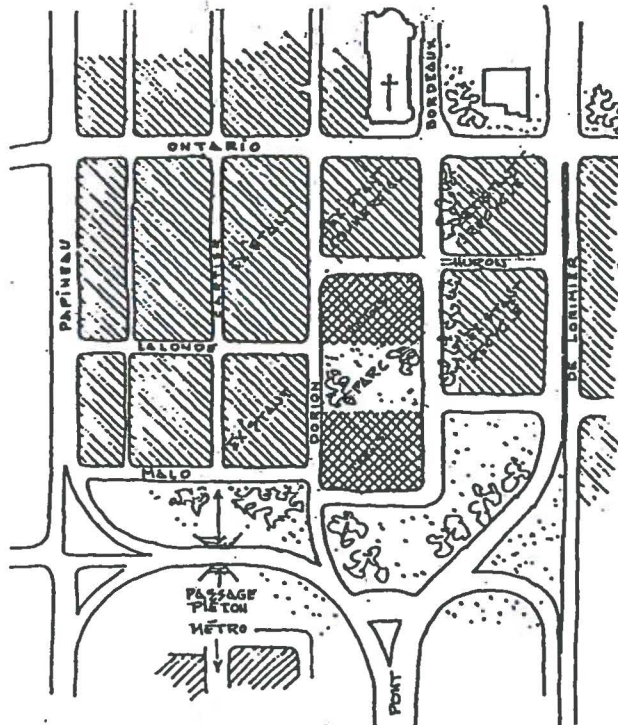
### TABLE POUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-SUD

3565, rue Berri, bureau 200  
Montréal (Québec) H2L 4G3  
Téléphone: (514) 845-2332  
Télécopieur: (514) 845-7244  
Courriel: cdec@cam.org



**1.** Tout raser et faire un grand parc dans le quadrilatère Ontario / De Lorimier / Lafontaine / Dorion.

**2.** Utilisation mixte de l'espace en conservant les commerces rue Ontario, les industries légères (activités récréo-touristiques, culturelles ou environnementales) sur De Lorimier, et construire des logements avec parc sur le terrain du dépôt de véhicules lourds. - Ce qui pourrait donner de 130 à 150 nouveaux logis.



**4.** Conserver le bâti le long de De Lorimier / Ontario, créer une place publique en face de l'église, prolongée par un parc entre Dorion et Bordeaux.

**3.** Tout raser et faire des logements sur la majeure partie du terrain et un parc en face de l'église, tout en maintenant une vocation commerciale sur Ontario - Ce qui pourrait donner de 250 à 300 nouveaux logis.

